



MRC de
Témiscouata

AVIS PUBLIC

Avis vous est, par les présentes, donné par Jacky Ouellet, directeur général de la MRC de Témiscouata, qu'un assemblé public de consultation sur le projet de règlement 02-10-27, modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé (Règlement 02-10), se tiendra comme suit :

Date : 25 février 2019

Heure : 13h00

Lieu : Salle du conseil de la MRC de Témiscouata
5, rue Hôtel-de-Ville, Témiscouata-sur-le-Lac, Québec

L'assemblée publique aura pour objet d'expliquer les modifications proposées au schéma d'aménagement et de développement révisé par le biais de ce projet de règlement, ainsi que d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur les modifications proposées.

Résumé des modifications

02-10-27

Transformer l'affectation urbaine en affectation de villégiature et en affectation agroforestière dans le secteur du pied du lac Long sur le territoire de la municipalité de Rivière-Bleue. Modifier la délimitation de l'affectation de villégiature et de l'affectation agroforestière dans le secteur du pied du lac Long sur le territoire de la municipalité de Rivière-Bleue. Modifier le portrait du milieu urbain de la municipalité de Rivière-Bleue.

Le projet de règlement 02-10-27 est disponible pour consultation au bureau de votre municipalité et au bureau de la MRC de Témiscouata au 5, rue Hôtel-de-Ville, Témiscouata-sur-le-Lac durant les heures d'ouverture.

Donné à Témiscouata-sur-le-Lac ce quatrième jour de février de l'an deux-mille-dix-neuf.

Jacky Ouellet, Directeur général